

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 juin 2012

2012 DJS 360 Demande de subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la rénovation et la mise aux normes des parquets au gymnase des Amiraux, 12 rue des Amiraux (18e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1, L. 2122-21 et suivants ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 5 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de demander une subvention auprès Centre National pour le Développement du Sport pour la rénovation et la mise aux normes des parquets au gymnase des Amiraux, 12 rue des Amiraux (18e) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport pour la rénovation et la mise aux normes des parquets au gymnase des Amiraux, 12 rue des Amiraux (18e).